



## Présentation de la mesure

La prestation mdj Studio's s'adresse aux jeunes proches de la majorité ou qui l'ont déjà atteinte, suivis par un service placeur (DGEJ - SCTP - TM) et parfois au bénéfice d'une convention jeune adulte ou avec les conditions pour en avoir une. Ces jeunes ont déjà une certaine autonomie, néanmoins leur situation nécessite un soutien ciblé dans leur vie quotidienne. La prestation vise principalement à l'indépendance de la personne et à son inclusion sociale.

Une éducatrice assure la prestation pour huit jeunes des ORPM de l'est, de Lausanne et de la Couronne et Gros-de-Vaud, ainsi que du TM et du SCTP. Cette prestation est basée sur trois domaines d'accompagnement, :

### **Logement et gestion du quotidien**

L'éducatrice suit des jeunes qui ont déjà un logement et elle les accompagne au sein de leur lieu de vie. Elle veille également à l'état général du logement et au respect du règlement d'immeuble.

Au départ, ce domaine concernait principalement des jeunes déjà logés en studio. Cependant, au vu des difficultés à trouver un lieu de vie adapté, il s'est étendu également à des jeunes à la recherche d'une solution de logement. Un accompagnement se fait dans le processus d'accès à la location (garantie de moyens, pas de résultat) et dans le cas de personnes mineurs, un garant doit pouvoir signer le bail (personne privée ou Relog').

### **Gestion du budget et démarches administratives**

Il est traité l'ensemble des questions et des démarches administratives qui sont susceptibles de devoir être effectuées. La prestation fournit un soutien notamment dans la gestion du budget, du règlement des factures, dans la déclaration d'impôt, dans la demande de bourse, de subsides, etc.

### **Alimentation, hygiène et santé**

Dans ce domaine, une attention particulière est portée au niveau des suivis médicaux et psychothérapeutiques. Quelques conseils alimentaires et d'hygiène de vie sont abordés ainsi que d'éventuels problèmes liés aux dépendances.

### Modèle d'intervention :

Les rencontres ont lieu bimensuellement. Elles peuvent être plus fréquentes en cas de besoin. Dans l'intervalle, l'éducatrice est disponible par téléphone ou différents supports de communication (mail, WhatsApp, etc.). Dans le cadre de ces rendez-vous, les secteurs de la vie quotidienne sont discutés et les besoins sont évalués en fonction des difficultés rencontrées dans le contexte sociétal, en lien avec les objectifs qui ont été fixés préalablement.

La durée du suivi est fixée à trois mois, renouvelable à chaque bilan, et peut aller jusqu'à douze mois. La prestation peut être prolongée en lien avec la situation contextuelle des jeunes. L'éducatrice fournit un bilan écrit de la période écoulée des trois mois.

Lorsque la convention jeune majeur n'est plus adaptée à la situation, un accompagnement vers d'autres services (CSR, etc.) peut être réalisé afin de soigner la transition.